

Liste de vérification pour l'aiguillage des patients

Veillez fournir toutes les informations exigées dans la liste de vérification, aux fins d'optimisation de nos processus de réception centralisée et d'aiguillage :

<input type="checkbox"/>	Formulaire d'aiguillage – voir page 3 ou utiliser votre propre formulaire d'aiguillage.
<input type="checkbox"/>	<p><u>Lorsque vous utilisez votre propre formulaire celui-ci doit comprendre l'information répertoriée ci-dessous. Prière de signer et de faxer l'énoncé ci-dessous avec votre formulaire d'aiguillage :</u></p> <p>J'accepte et convient de rétablir les soins du patient, suite à son congé.</p> <p>Signature du médecin de première ligne : _____ Date : _____</p>
<input type="checkbox"/>	Profil cumulatif du patient (PCP)
<input type="checkbox"/>	Imagerie diagnostique – rapport IRM et/ou CT scan
<input type="checkbox"/>	Antécédents médicaux et liste de médicaments **à faire parvenir lorsque le PCP n'est pas joint**
<input type="checkbox"/>	Consultations, traitements et notes d'information chirurgicale pertinents
<input type="checkbox"/>	Antécédents de consommation abusive de drogues ou d'alcool
<input type="checkbox"/>	Données démographiques du patient
<input type="checkbox"/>	Nom, données démographiques et numéro de facturation du médecin de première ligne (voir note ci-dessous)
<input type="checkbox"/>	Demande de consultation téléphonique de la part médecin de première ligne (Service subventionné par OHIP)

Consultation téléphonique

Une demande permettant la mise en relation d'un médecin de première ligne avec un médecin du Centre de soulagement de la douleur, sollicitant avis et expertise. Ceci permet au médecin du Centre de soulagement de la douleur de poser des questions concernant le patient présentant des douleurs chroniques aux fins de confirmation de :

- a) Poursuite du traitement en cours et/ou ;
- b) Aiguillage du patient vers la Clinique du Centre de soulagement de la douleur.

Voir la page 4 pour les règles en matière de paiement et le formulaire.

IMPORTANT :

Le saviez-vous ? La plupart des médecins œuvrant à nos Centres de soulagement de la douleur possèdent une désignation de pratique ciblée sur un domaine spécifique ce qui signifie que l'aiguillage de médecins de premières lignes appartenant aux modèles de pratiques ESF, GSF, RSF et OSS sera admis.

Au Médecin de première ligne,

Merci d'avoir aiguillé votre patient souffrant de douleurs chroniques à un de nos Centres de soulagement de la douleur, aux fins d'évaluation et/ou de traitement. Permettez-moi de souligner quelques-uns des avantages offerts aux patients par nos centres.

Processus de réception centralisé :

Notre processus de réception est centralisé aux fins d'évaluations de dépistage uniformisées pour chaque patient aiguillé. Ce processus veille à ce que toute l'information requise pour la consultation soit bien communiquée. L'efficacité de ce processus nous permet de pouvoir examiner le patient sur une base plus rapide. **Note pour les spécialistes : veuillez noter que le Centre de soulagement de la douleur facilitera la cosignature provenant du médecin de première ligne ou de l'infirmier(ère) praticien(ne).**

Évaluation de douleurs subaiguës dans les plus brefs délais :

Plus tôt un patient souffrant de douleurs chroniques est traité, plus les chances de succès sont bonnes. Les conditions de douleurs chroniques traitées dans un délai de 3 à 6 mois, à l'aide d'une démarche multimodale, présentent un plus large taux de recouvrement. Les patients souffrant de douleurs chroniques pendant plus de 18 mois peuvent s'attendre à une certaine réduction de la douleur et à une amélioration sensible de la qualité de vie, mais il est peu probable que leur condition puisse être résolu. **Nous nous efforçons donc d'attribuer une priorité aux patients souffrant de douleurs subaiguës.**

Accès aux traitements dans les plus brefs délais :

Notre objectif est de proposer un plan global de soins attentionnés de la douleur chronique, dans la mesure du possible. Plusieurs composantes de soins multidisciplinaires ne sont pas couvertes par le Régime d'assurance maladie de l'Ontario (OHIP). Le Centre de soulagement de la douleur offre un programme d'auto gestion de douleurs chroniques d'une durée de 6 semaines, fondé sur la méthode préconisée de Stanford, gratuitement, à tous les patients du Centre de soulagement de la douleur. Les patients bénéficiant de protection supplémentaire en matière de santé peuvent bénéficier d'un aiguillage vers différentes composantes de soins de santé globaux ; par exemple, des exercices, massages, thérapie cognitivo- comportementale, conseils en nutrition, etc. Les patients sans protection supplémentaire en matière de santé sont dirigés vers les ressources communautaires et en ligne.

La priorité des aiguillages de nouveaux patients vers les Centres de soulagement de la douleur est fondée sur les éléments suivants :

- a. La nécessité d'une consultation ponctuelle versus une période de traitement actif
- b. Durée de la condition douloureuse

Consultation téléphonique :

Nous offrons l'option d'une brève consultation téléphonique aux fins de fourniture d'un meilleur soutien aux médecins de première ligne dont les patients sont en attente d'un rendez-vous à un de nos Centres de soulagement de la douleur. Ce service est couvert au titre du barème de prestations de l'OHIP – pour le médecin orienteur et le médecin consultant. Ceci est utile pour un patient souffrant de douleurs chroniques qui ne demande qu'un certain nombre de questions spécifiques afin d'aider le Centre de soulagement de la douleur à poursuivre le traitement en cours. Un formulaire de référence d'une page vous sera envoyé sur demande. Vous pouvez également faire une demande de consultation téléphonique pour les patients actuellement sous les soins d'un médecin du Centre de soulagement de la douleur.

Nous nous efforçons continuellement d'améliorer les offres de service d'aiguillage de nos Centres de soulagement de la douleur. Veuillez communiquer avec notre centre d'arrivages pour toutes questions ou préoccupations concernant l'aiguillage de vos patients vers les Centres de soulagement de la douleur.



Roman D Jovey
MD Directeur médical



Formulaire d'aiguillage vers les Centres de soulagement de la douleur pour les patients souffrant de douleurs chroniques

Adresse courriel du patient, selon la disponibilité : _____

Information concernant le médecin de première ligne
Stamp & Billing #

Coordonnées du patient :
For Patient Label

Prière de cocher le modèle de pratique :

EST OSF GSF RSF RAA OSS

Les OSF et ESF seront admis

Êtes-vous disposé à désenregistrer votre patient ? O N

Êtes-vous le médecin de première ligne ? O N

Dans la négative, qui est le médecin de première ligne ? _____

Profil médical du patient – Sélectionner la clinique la mieux située pour votre patient

Toronto Mississauga Brampton Scarborough Oakville Oshawa London Ottawa Hamilton

Médecin particulier du Centre de soulagement de la douleur : _____

Conseils médicaux seulement ? O N La raison principale de l'aiguillage est-elle la prescription de cannabis médical ? O N

La raison principale de l'aiguillage est-elle une demande de la part du patient pour une perfusion contre la douleur ? O N (*disponible à la clinique d'Oshawa seulement*)

La raison principale de l'aiguillage est-elle pour une demande d'un second avis ? O N

Demande de consultation tél. de 10 min. ? O N

Si oui, prière de remplir le formulaire de demande de consultation tél.

Diagnostic principal : _____

Diagnostic secondaire : _____

Durée des douleurs : _____

Antécédents de troubles liés à l'abus d'alcool ou autres drogues ? O N

Le patient a-t-il été vu à la clinique de douleurs ? O N *Si oui, prière de joindre toute correspondance pertinente*

Pour accélérer l'aiguillage, veuillez joindre les documents suivants :

- Profil cumulatif du patient (PCP)
- Imagerie pertinente
- Rapports de consultation pertinents
- Liste de médicaments actuels

Je déclare avoir lu les conditions du présent aiguillage et j'accepte de rétablir les soins du patient suite à son congé.

Signature du médecin de première ligne : _____ Date : _____

Consultation téléphonique entre le médecin et le médecin de première ligne

Il s'agit d'une consultation téléphonique où le médecin de première ligne réfère, à la lumière de sa connaissance professionnelle du patient, sollicite l'avis d'un autre médecin (médecin consultant), ayant compétence en ce domaine, en raison de la complexité, de la gravité ou de la difficulté du cas. Ce service est seulement disponible lorsque le médecin consultant a émis un avis et/ou des recommandations pour le traitement et/ou la prise en charge du patient. Aux fins du présent service, les données pertinentes comprennent les antécédents patient/famille, les antécédents des symptômes qui motivent la consultation, les tests diagnostiques ou de laboratoire, quand ceci est indiqué et faisable dans les circonstances.

Définition/Éléments requis pour le service – Médecin de première ligne réfère

Le médecin de première ligne réfère amorce la conversation téléphonique avec l'intention de continuer à fournir les soins, le traitement et la prise en charge du patient. En plus des éléments constitutifs et communs des services assurés, tel que spécifiés dans le préambule général de la présente annexe, le service comprend la transmission de données pertinentes au médecin consultant et tout autre service rendu par le médecin de première ligne en vue d'obtenir l'avis du médecin consultant. Note : ce service est admissible à recevoir un paiement en plus des visites et autres services fournis au patient, pendant la même journée et par le même médecin réfère.

Définition/Éléments requis pour le service – Médecin consultant

Ce service comprend tous les services rendus par le médecin consultant en vue de fournir un avis ou des recommandations en ce qui concerne les soins apportés au patient, le traitement et la prise en charge par le médecin réfère ou l'infirmier(ère) praticien(ne). Le médecin consultant est tenu de revoir toutes les données pertinentes fournies par le médecin de première ligne.

K730 - Consultation téléphonique du médecin à MPL – MPL réfère.....31,35

K731 - Consultation téléphonique médecin à médecin – Médecin consultant..... 40,45

Règles en matière de paiement :

1. Un maximum d'un seul service K730 est admissible pour paiement, par patient, par jour.
2. Ce service est uniquement admissible pour paiement pour un service de consultation téléphonique médecin à médecin :
 - a. Ceci comprend un minimum de 10 minutes de discussions liées au patient, et ;
 - b. Lorsque le médecin réfère et le médecin consultant sont physiquement présent en Ontario au moment où le service est fourni.

Exigences en matière de dossiers médicaux :

Les consultations téléphoniques médecin à médecin sont seulement admissibles pour paiement lorsque les éléments suivants sont compris dans les dossiers médicaux, au moment où le médecin soumet une demande de service :

1. Nom du patient et numéro d'assurance santé ;
2. Temps de début et de fin des discussions ;
3. Nom des médecins réfères et consultants ;
4. Raison de la consultation, et ;
5. L'avis et les recommandations du médecin consultant.

Processus de soumission de demandes :

Le service K731 est admissible pour paiement lorsque le médecin consultant inclut le numéro de facturation du médecin réfère dans la demande.



Demande de consultation téléphonique – Gestion de la douleur

Nom du médecin de première ligne :		Numéro de facturation OHIP	
<u>Numéro de téléphone additionnel</u>		Meilleur moment pour appeler le mardi :	
Nom du patient :		DDN:	# d'assurance santé :
Bref aperçu du problème de douleur chronique et des traitements actuels (joindre des pages supplémentaires au besoin) :			
Questions précises à discuter :			
Date de la discussion :		Temps de début et de fin :	
Registre de questions discutées / avis émis :			
Facturation : - MPL réfèrent : K730	Médecin consultant : K731	Code de diagnostique :	

Centres de soulagement de la douleur

Brampton CPM

312 Queen Street East
Brampton, ON L6V 1C2
T : 905 458-7377
F : 905 458-7477

Oshawa CPM

500 King Street West, Unit #2
Oshawa, ON L1J 2K9
T : 905 576-3444 F : 905 576-7980

Mississauga CPM

6400 Millcreek Drive, Unit #9
Mississauga, ON L5N 3E7
T : 905 288-1045
F : 905 858-0111

Oakville CPM

2125 Wyecroft Road, Unit #6
Oakville, ON L6L 5L7
T : 905 842-7051 F : 905 842-8216

Scarborough CPM

1200 Markham Road, Suite #425
Scarborough, ON M1H 3C3
T : 416 438-7080
F : 416 438-7072

London CPM

215 Fanshawe Park Road West, Suite #203
London, ON N6G 5A9
T : 519 434-4727 F : 519 434-4700

Toronto CPM

123 Edward Street, Suite #1118
Toronto, ON M5G 1E2
T : 416 593-7700
F : 416 593-7702

Ottawa CPM

550 Terminal Avenue, Unit #B22
Ottawa, ON K1G 0Z3
T : 613 755-2095 F : 613 731-4979

Hamilton CPM

1605 Main Street West
Hamilton, ON L8S 1E6
T : 905 574-4911
F : 905 574-8290



AIM Health Group – Centres de santé et de bien-être

AIM Toronto

123 Edward Street, Suite #1118
Toronto, ON M5G 1E2
T : 416 593-7700
F : 416 593-7702

AIM Hamilton

1605 Main Street West
Hamilton, ON L8S 1E6
T : 905 529-1222 F : 905 529-9855

AIM Scarborough

1200 Markham Road, Suite #425
Scarborough, ON M1H 3C3
T : 416 438-7080
F : 416 438-7072

AIM Kitchener

550 King Street East
Kitchener, ON N2G 2L8
T : 519 749-2222 F : 519 749-8937